

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 18 mai 2011 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, en ajournement de l'assemblée tenue le 3 mai 2011 à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

AFFAIRES SPÉCIFIQUES

- **2766 – 2011 – 1365 ROUTE 116** – Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant l'avis public donné le 12 avril 2011 et publié dans le journal « Les Actualités » édition du 21 avril 2011;

Considérant l'absence de représentations en provenance du public;

Considérant les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que le Conseil entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

« Reconnaître conforme une marge de recul arrière de 9,34 mètres en lieu et place des 10 mètres prescrits au règlement de zonage 359 de l'ancienne municipalité du Canton de Shipton »

et ce pour le bâtiment apparaissant au certificat de localisation préparé par Rolland Deslandes arpenteur géomètre en date du 31 mars 2011 dossier 11033D minute 6939.

ADOPTÉ

- 19h05 – Arrivée du Conseiller Michel PLourde

- **2767 -2011 – 934 Route 255** – Transport Yergeau – Toiture Méga-Dôme
Harmonisation de bâtiment avec le milieu environnant;

Considérant que le règlement de zonage 393 de l'ancienne municipalité du canton de Shipton stipule qu'un bâtiment doit s'harmoniser avec ceux du voisinage;

Considérant que les toitures de toiles de forme arrondies (méga-dôme) sont des structures particulières;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, après étude, est d'avis que de telles structures, bien que non prévues au règlement local de zonage, peuvent s'harmoniser avec celles du voisinage sous certaines conditions;

Il est proposé par Le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que ce Conseil entérine les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de considérer conforme à la réglementation l'utilisation d'un méga-dôme comme toiture pour un bâtiment destiné à de l'entreposage pourvu que soient respectées les normes de hauteur et d'implantation prescrites au règlement de zonage et que :

- 1° La construction soit perpendiculaire à la route 255; et
- 2° La couleur du revêtement du bâtiment soit de type « neutre » ou pâle de manière à se fondre avec les couleurs environnantes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **Thérèse Arbour** – Fédération des Oeuvres de charité Danville-Shipton – Discussions concernant une relocalisation éventuelle des locaux de cet organisme au centre communautaire Mgr. Thibault;
- **Ghislain & André Tessier** – Demandes d'information sur divers sujet tels la lettre du Ministre des Affaires municipales concernant le projet d'amendement du schéma d'aménagement – la durée des droits acquis et exposé concernant les « essais » faits à ce jour à l'égard du bruit et demande d'acceptation du « projet pilote » déjà soumis également explications sur les modification faites aux véhicules et les nouveaux résultats des niveaux sonores.

AFFAIRES DIVERSES

- 19H36 – Le Conseiller Michel Plourde quitte la salle des délibérations;
- **2768 – 2011 – Terrain rue Hémond** – Indication finale de l'acheteur;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité reconnaisse avoir été avisé que les acquéreurs du terrain visé par la résolution 2727-2011 datée du 5 avril 2011 selon les directives données

au notaire par monsieur Martin Vallières sont finalement monsieur Martin Vallières lui-même et madame Nathalie Fréchette.

ADOPTÉ

- **2769 – 2011 – Rue Hémond** – Programme d'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que les travaux de pavage de nouvelles rues ne sont pas exclus de ce programme;

Considérant la pétition déposée par les résidents de cette rue qui à la fin du mois de juin sera totalement construite;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité, dans l'identification de ses priorités pour le pavage ou resurfacement de rues et/ou chemins, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, ajoute la rue Hémond pour une somme de \$80,000.00 en sus de celle qu'elle reçoit habituellement (+/- \$72,000.00).

ADOPTÉ

- 19h40 – Le Conseiller Michel Plourde revient dans la salle des délibérations;

- **2770 – 2011 – Tournoi de golf de la S.Q.** – Participation et inscription;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité participe à ce tournoi en procédant à l'inscription de 4 participants pour un montant total de \$360.00.

ADOPTÉ

- **2771 – 2011 – Barrage Lac Denison** – Procédures d'appel d'offres pour services professionnels;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le directeur général soit autorisé de mettre en branle le processus d'appel d'offres pour services professionnels afin que soit menée à terme l'étude sur la « Sécurité du barrage du Lac Denison » en respectant les normes édictées à la « Politique de gestion contractuelle » dont s'est dotée la Municipalité le tout conformément à l'entente intervenu entre les MRC. Des Sources, la MRC du Val Saint-François, la Municipalité du Canton de Cleveland, la Ville de Danville et monsieur Kirk Robinson.

ADOPTÉ

- **2772 – 2011 – Piste cyclable** – Travaux de réfection des abords d'un pont;

Considérant que la MRC des Sources et la Ville d'Asbestos ont convenu de contribuer financièrement à la réalisation de travaux sur la piste cyclable (Route verte) à raison d'une somme de \$2,000.00 chacun;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité contribue à la réalisation de ces travaux jusqu'à concurrence d'une somme équivalente en temps-hommes et/ou temps-machineries.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**